

COMMUNE DE WELLIN



Hôtel de Ville - Grand-Place n° 1
Tél. : 084/38.81.62 Fax : 084/43.00.59
Site internet : www.wellin.be
Courriel : commune@wellin.be

Réf. : 835

Publication légale

Concerne : Abornement et délimitation du chemin de la Houblonnière et des parcelles des propriétaires riverains.

Le Collège communal de la commune de **Wellin** informe la population que le géomètre-expert, désigné par la commune de Wellin, procédera à l'abornement et à la délimitation du chemin de la Houblonnière en date du 25 avril 2009 à 10h00.

L'abornement et la délimitation du chemin de la Houblonnière seront réalisés en présence ou non des riverains concernés, et porteront également sur les propriétés cadastrées WELLIN 1^{ère} DIVISION – Section B -n° 544/C ,547/A , 548 , 554, 555/D , 555/E, 544/D , 555/k , 556 , 560, 561 et 563.

En cas d'accord, un procès-verbal et un plan seront dressés et signés par les parties intéressées, avant d'être soumis à l'approbation du collège provincial.

S'il a été procédé à la délimitation en l'absence des propriétaires riverains ou de l'un deux, le procès-verbal et le plan seront immédiatement déposés au secrétariat de la commune. Un double en sera déposé au greffe du gouvernement provincial. Il sera donné avis de ce dépôt aux propriétaires absents, en main propre pour les riverains qui habitent la commune, et par recommandé à la poste pour les autres. Pendant six mois, à dater du jour où cet avis aura été donné, tout intéressé pourra prendre connaissance de ces pièces et former opposition entre les mains du collège communal, qui en donnera immédiatement avis au collège provincial. A défaut d'opposition dans les six mois, le collège provincial les déclarera approuvées, et la déclaration sera rendue publique.

Dans le cas contraire, seuls les tribunaux seront compétents pour décider de l'abornement et de la délimitation du chemin de la Houblonnière

Le dossier peut être consulté durant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration communale du lundi au vendredi de 9h à 12h.

A Wellin , le 16 février 2009.

Le Secrétaire communal,
Pol BAIJOT.

Pour le Collège communal,

Le Bourgmestre,
Robert DERMIENCE

